

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1982 B 00225 Numéro SIREN : 323 858 621 Nom ou dénomination : JURIS CONSULTANTS

Ce dépôt a été enregistré le 30/12/2022 sous le numéro de dépôt 25539

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

cerfa

N°15949*04

Désignation de l'entreprise : <u>SASU JURIS CONSULTANTS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>3 avenue du Général de Gaulle 91090 LISSES</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>	
Numéro SIRET* <u>32385862100028</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, <u>30/09/2022</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
AC/IF IMMOBILISABLES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC
	Frais de développement*	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières*	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	
AC/IF CIRCULANT STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD
Disponibilités		CF	CG
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN	
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP
Clause de réserve de propriété :*		Stocks :	
Immobilisations :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise SASU JURIS CONSULTANTS

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	4 556
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	100 549
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	149 105
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
Provisions pour risques et charges	TOTAL (II)	DO	
	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
DETTES (4)	TOTAL (III)	DR	
	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	38 101
	Dettes fiscales et sociales	DY	81 102
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	119 203
	Ecarts de conversion passif *	ED	
	TOTAL (V)	EE	268 308
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1D	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1E	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1F	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EG	119 203
		EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SASU JURIS CONSULTANTS

Néant ☐ *

		Exercice N				Total	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	391 665	FH		FI	
		FJ	391 665	FK		FL	
	Chiffres d'affaires nets *					FM	
	Production stockée *					FN	
	Production immobilisée *					FO	
	Subventions d'exploitation					FP	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FQ	
	Autres Produits (1) (11)					FR	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						392 332	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	
	Salaires et traitements *					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTALIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)					GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						255 588
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						136 744
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						58	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						136 802	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>SASU JURIS CONSULTANTS</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	36 253
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	392 390
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	291 841
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	100 549
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1H	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	IJ	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	1K	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D du CGI)	HX	
(9)	Dont transfert de charges	RC	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	RD	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	60
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatives A6 Obligatoires A9	A3	
	dont cotisations facultatives Madelin A7	A4	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Désignation de l'entreprise : SASU JURIS CONSULTANTS										Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/10/2021				et clos le : 30/09/2022				Durée en nombre de mois 1 2			
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :								YP	3		
Dont apprentis								YF			
Dont handicapés								YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale								RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE											
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								OA	391 665		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								OT			
TOTAL 1								OX	391 665		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OH	607		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								OE			
Subventions d'exploitation reçues								OF			
Variation positive des stocks								OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								XT			
TOTAL 2								OM	607		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats								ON	42 881		
Variation négative des stocks								OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								OR	48 154		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OW	6		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OY			
TOTAL 3								OJ	91 041		
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)								OG	301 231		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).								SA	301 231		
Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.											
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre								EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)								GX	391 665		
Effectifs au sens de la CVAE *								EY	3		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								HX	15 946 821		
Période de référence								GY	0 1 / 1 0 / 2 0 2 1		
Date de cessation								HR	3 0 / 0 9 / 2 0 2 2		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.											
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.											

ANNEXE COMPTABLE

JURIG
CONSULTANT

Faites clic droit/Aide pour accéder à la documentation.

Seuils pour la détermination de l'annexe (2 critères sur 3)

Total du Bilan : 268 308 Chiffre d'affaires : 391 665 Nombre de salariés : 3,00

Seuils :

	Dispense	Abrégée	Simplifié	Base
Micro-Entreprises	Total Bilan <= 350 000 Total CA Net <= 700 000 Nbre salarié <= 10			
Petites entreprises		Total Bilan <= 6 M Total CA Net <= 12 M Nbre salarié <= 50	Total Bilan <= 6 M Total CA Net <= 12 M Nbre salarié <= 50	
Moyennes entreprises			Total Bilan <= 20 M Total CA Net <= 40 M Nbre salarié <= 250	Total Bilan <= 20 M Total CA Net <= 40 M Nbre salarié <= 250
Autres entreprises dépassant 2 des 3 seuils		Total Bilan > 20 M Total CA Net > 40 M Nbre salarié > 250		Total Bilan > 20 M Total CA Net > 40 M Nbre salarié > 250

L'entreprise n'est pas tenue d'établir d'annexe . (C'est une micro-entreprise ou elle ne dépasse pas deux des trois seuils)

☒ Pas de présentation d'annexe

Possibilité de définir le contenu de l'annexe en mode "Abrégée"

Cochez la case pour changer

☐ Utilisation du contenu de l'annexe "Simplifiée"

☐ Utilisation du contenu de l'annexe "Base"

☐ Utilisation du contenu de l'annexe "Abrégée"

Seule une case doit être cochée

F5 après avoir coché la case

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Amel

JURIS CONSULTANTS

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 40.000 euros

Siège social : 3, avenue du Général de Gaulle – ZAC du Long Rayage – LISSES (Essonne)

R.C.S. EVRY 323.858.621

-:-

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021/2022

Texte de la résolution votée à la délibération

ordinaire du 29 novembre 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, clos le 30 septembre 2022, d'un montant de 100.549,11 euros, comme suit :

- à la réserve générale.....	100.549,11 €
- qui passera ainsi de	4.555,64 €
- à.....	105.104,75 €

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Au titre de l'exercice 2018/2019	Revenus éligibles à la réfaction de 40 %		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Dividendes : 85.000 € soit 34,00 €/action			85.000,00 €

MB

Au titre de l'exercice 2019/2020	<u>Revenus éligibles à la réfaction de 40 %</u>		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Dividendes : 41.100 € soit 16,44 €/part			41.100,00 €

Au titre de l'exercice 2020/2021	<u>Revenus éligibles à la réfaction de 40 %</u>		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Dividendes : 38.000 € soit 15,20 €/part			38.000,00 €

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée.




JURIS CONSULTANTS

Société par action simplifiée à associé unique au capital de 40.000 euros

Siège social : 3, avenue du Général de Gaulle – ZAC du Long Rayage – LISSES (Essonne)

R.C.S. EVRY 323.858.621

-:-

EXERCICE 2021/2022

TABLEAU DES AFFECTATIONS DE RESULTAT

(PROPOSITION)

Montants entre parenthèses ou précédés du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de montants négatifs

<u>Origines</u>	€	€
1° - Report à nouveau.....		
2° - Résultat de l'exercice		100.549,11
dont résultat courant après impôts (a)		
3° - Prélèvement sur les réserves (b).....		
<u>Affectations</u>		
4° - Affectation aux réserves		
* Réserve légale		
* Réserve spéciale de plus value à long terme		
* Autres réserves	100.549,11	
5° - Dividendes (c)		
6° - Autres répartitions.....		
7° - Report à nouveau.....		
TOTAUX.....	<u>100.549,11</u>	<u>100.549,11</u>

(a) le résultat courant est apprécié en fonction de la ventilation de l'impôt global

(b) indiquer les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués

(c) s'il existe plusieurs catégories d'ayants droit aux dividendes, indiquer le montant pour chacune d'elles. Indiquer également, s'il y a lieu, le montant correspondant au précompte sur valeurs mobilières

Nota : En cas de différences dans les affectations par rapport aux propositions faites par le président à l'assemblée générale, mention doit en être faite.

Titme
**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**